



RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-DENIS
DEVANT ÊTRE TENUE LE **MARDI 9 FÉVRIER 2021 À 18 H 45, VIA TEAMS**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2020 (document joint)
5. Questions afférentes au procès-verbal et correspondance
6. Parole au public
7. Points d'information et de discussion (30 minutes)
 - 7.1 Formation obligatoire pour les membres du CÉ;
 - 7.2 Suivi maternelle 4 ans;
 - 7.3 Semaine du personnel;
 - 7.4 Cour d'école;
 - 7.5 Bar à salade;
 - 7.6 Mesures sanitaires.
8. Points de décisions (60 minutes)
 - 8.1 Mesures dédiées (mars)
 - 8.2 Photographe scolaire
 - 8.3 Règles de régie interne du service de garde
 - 8.4 Grille-horaire
 - 8.5 Grille-matière
 - 8.6 Critère de sélection d'une direction d'école
9. Droit de parole (15 minutes)
 - 9.1 Personnel enseignant
 - 9.2 Service de garde
 - 9.3 Représentant du Comité de parents
 - 9.4 Représentant de la communauté
 - 9.5 OPP
10. Questions diverses
11. Prochaine réunion
12. Levée de l'assemblée

Marc-André Meunier, directeur